

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1227

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Ça bouge sur le front de la dette

Après avoir trop longtemps minimisé l'ampleur du problème, la Banque mondiale projette de créer un fonds pour s'attaquer à la dette multilatérale (due aux institutions internationales) des 40 pays les plus pauvres et les plus endettés (dette de 30 milliards de dollars). Comment le financer et l'attribuer?

MARIO CARERA

président de la FEDEVACO
(Fédération vaudoise de
coopération)

Depuis l'éclatement de la crise de l'endettement début 1980, le FMI et la Banque mondiale se constituent dans l'urgence en pompiers (comme on l'a vu au début de l'année pour le Mexique) ou privilégient l'approche «cas par cas», pays par pays. Les deux institutions de Bretton Woods bénéficient d'un statut de créanciers «privilegiés»: leurs créances sont prioritaires par rapport aux dettes bilatérales (dues à un pays) ou privées. Elles ne peuvent pas être l'objet de rééchelonnements. Le pays surendetté qui ne respecte pas ses engagements est exclu de l'accès aux nouveaux prêts et de fait mis au ban de la communauté financière. Cette disposition vise à éviter que les défauts de paiement des mauvais payeurs ne portent préjudice aux autres pays endettés qui ont besoin d'argent frais à des conditions de faveur.

Le défi de la Suisse

Cette dette multilatérale représente les 20% de la dette des pays en voie de développement (PVD) les plus pauvres, contre 60% pour les dettes bilatérales et 20% pour les dettes privées. Jusqu'ici, ce sont les grands pays créanciers (USA, Grande-Bretagne, etc.) qui ont remis tout ou partie de leurs créances bilatérales. Souvent avec des arrière-pensées géo-politiques ou commerciales. La France, par exemple, a été «généreuse» en Afrique de l'Ouest et dans ses anciennes colonies.

La Suisse a aussi remis ses créances publiques à tous les pays les plus pauvres. Grâce aux ONG et à un crédit spécial décidé lors du 700^{ème}, elle a fait preuve d'originalité avec l'institution de fonds de développement, créés par le gouvernement bénéficiaire en «contre-partie» de la remise de dette. Ces fonds en monnaie locale soutiennent des projets et initiatives de la société civile. Le désendettement est alors bien davantage qu'un allègement de la balance extérieure, il se transforme en véritable instrument de développement.

Mais il y a un os dans ces remises bilatérales: réalisées avec les budgets publics des pays industrialisés, souvent avec des fonds de la coopération, elles permettent aux pays bénéficiaires de «souffler» et ... d'honorer le service de leur dette multilatérale. Parfois, des crédits d'aide ont carrément été avancés à des pays pauvres pour faire face à ces obligations. Et malgré la multiplication des instruments, une vingtaine de pays pauvres restent étranglés. Exemple: l'Ouganda, qui se remet lentement d'années de guerre, doit consacrer les quatre

cinquièmes de ses exportations à la dette.

Pire, les flux financiers s'inversent. Les pays en voie de développement (PVD) remboursent davantage aux institutions de Bretton Woods qu'ils ne reçoivent d'elles! Ces flux nets négatifs (Sud-Nord!) se sont montés à 1,8 milliard de dollars en 1992 pour les pays à revenus moyens (tels la Côte d'Ivoire, le Pérou, l'Algérie). Ils restaient à peine positifs pour les plus pauvres, les pays africains surtout (mais le Nicaragua, la Zambie ou Madagascar ont eu un solde négatif).

Le nouveau mécanisme envisagé devrait s'élever au mieux à 11 milliards de dollars et bénéficier à une vingtaine de pays parmi les plus pauvres et les plus endettés. Les formes de financement divisent les pays riches et pourraient faire capoter le projet. Faut-il vendre une partie de l'or du FMI (estimé à 70 milliards de francs), comme le proposent le Canada et la Grande-Bretagne? Faut-il solliciter des donations des pays riches? On voit la difficulté en période de déficits publics. Faut-il plutôt puiser dans les réserves de deux institutions (14 milliards de dollars en 1993 pour la Banque mondiale), avec le désavantage de faire payer tout le monde – donc aussi beaucoup de PVD – au sauvetage de quelques-uns. Prudente, la Suisse soutiendrait la vente d'or si elle devait faire l'objet d'un consensus.

Responsabilité des prêteurs

La brûlante question de la responsabilité des deux institutions reste posée. Elles prêtent et conseillent, voire imposent, des stratégies sans encourir le moindre risque de perte, vu le statut privilégié de leurs créances. Exemple: si la Banque mondiale prête 500 millions pour un barrage aux conséquences douteuses, il serait logique qu'elle en assume aussi les conséquences financières. Et pas seulement les populations du pays concerné, pressurées par le service de la dette. Reste aussi la lancinante question des ressources en devises. Les exportations des pays africains ont perdu 60% de leur valeur de 1980 à 1992 en comparaison avec les prix internationaux. Ces économies sont en permanence sous perfusion financière. Reste encore la maîtrise de la volatilité des flux financiers. Un impôt sur le commerce de devises (la taxe Tobin), pour freiner la spéculation et stabiliser les taux de change, reste un sujet de séminaire. La poudrière financière et sa «surveillance» n'ont pas fini d'inquiéter: en tout, la dette des PVD et des pays en transition dépasse 1 700 milliards de dollars! ■